



Bernard Treboux doit se résoudre à donner du fourrage séché à ses vaches. FLORIAN CELLA

Face à la sécheresse, un paysan se fâche contre l'État

Bassins
Bernard Treboux estime que le Canton a tardé à autoriser l'apport de fourrage pour nourrir ses vaches placées à l'alpage

Yves Merz

«Si ça n'avait tenu qu'à moi, j'aurais monté du fourrage à mes vaches deux semaines plus tôt. Le Canton manque de réactivité par rapport aux réalités du terrain.» C'est ce que Bernard Treboux, agriculteur à Bassins, appelle son «petit coup de gueule».

À cause de cela, et des grosses chaleurs dont ont souffert les bêtes, il estime avoir perdu 15% de lait. Ce n'est pas énorme, mais dans la situation actuelle difficile des paysans, chaque sou compte.

Comme en 2015 et en 2018, la canicule 2019 a entraîné un déficit d'herbage à brouter. Bernard Treboux explique qu'avec un printemps tardif, et de gros froids en avril et en mai, il n'y avait déjà pas beaucoup à manger lorsque les vaches sont arrivées en montagne le 28 mai. Elles avaient par ailleurs mangé toutes les réserves de l'hi-

ver stockées à la ferme de Bassins. «On a dû courir après l'herbe tout le printemps. Peut-être que les pâturages n'étaient pas complètement remis des sécheresses précédentes. Après les deux épisodes de canicule, l'herbe a arrêté de pousser. Et en plus, elle a brûlé», constate l'agriculteur.

Dépendant de l'État

Soumis à des conditions d'élevage en échange desquelles ils touchent des subventions, les paysans ne peuvent pas prendre certaines décisions eux-mêmes. Comme celle d'amener du fourrage aux vaches en estivage. Cette autorisation de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) est tombée dans sa boîte aux lettres le vendredi 26 juillet.

Deux semaines trop tard, selon Bernard Treboux: «Je comprends que les services de l'État doivent s'occuper de tous les alpages du canton, qui ne connaissent pas tous les mêmes conditions, mais pourquoi ne nous laisse-t-on pas décider nous-mêmes? J'ai une maîtrise fédérale, on nous demande d'être des entrepreneurs, et on doit attendre une autorisation pour nourrir nos animaux. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Car si on déroge à la règle, on perd nos contributions financières. Et sans

«J'ai une maîtrise fédérale, on nous demande d'être des entrepreneurs, et on doit attendre une autorisation pour nourrir nos animaux»

Bernard Treboux
Agriculteur à Bassins

elles, on ne pourrait pas vivre.» Chef de l'état-major de la DGAV, Jacques Henchoz explique que 2019 ne ressemble pas à 2015 ou à 2018, années qui ont nécessité le déclenchement du plan ORCA. «Nous avons 130 préposés agricoles répartis dans le canton qui ont pour mission de nous alerter quand il y a un problème. En moyenne, nous n'avons pas constaté de situation dramatique avant fin juillet. C'est en apprenant que d'autres Cantons allaient prendre des mesures que nous avons approfondi nos observations et que nous avons pris nos décisions. J'ajoute que M. Treboux aurait pu nous appeler. On se serait préoccupé de sa situation et, dès lors, de celle de ses voisins.»

L'agriculteur de Bassins a dû acheter pour 10 000 francs de fourrage en 2018 et déjà pour 2000 francs cette année. Comme tant d'autres, il ne cesse de se plaindre du prix du lait trop bas, et dit se battre chaque jour pour maintenir la viabilité de son exploitation. «On ne veut pas inonder le service de l'État de coups de fil pour leur demander quand ils vont ouvrir. Il y a peut-être des changements à amener sur les manières de procéder.»

Revoir la loi?

Avec la répétition de ces années de sécheresse, Jacques Henchoz s'interroge aussi. «Jusqu'à là, la manière reste bonne. Mais si on doit prendre des mesures exceptionnelles chaque année à cause des conditions climatiques, on n'est plus dans l'exception et il faudrait peut-être revoir la loi.»

Directeur de Pro Conseil chez Prométerre, Stéphane Teuscher estime qu'on ne peut pas blâmer le Canton cette année. «La répartition des pluies a été particulièrement hétérogène dans tout le canton, et au sein même du Jura. Si cela devait se répéter, on devrait peut-être se demander s'il ne faut pas régionaliser les autorisations pour pouvoir mieux tenir compte des cas particuliers. C'est une piste de réflexion à suivre.»

Mon été à l'armée

Sami Zaïbi



Une armée de salon?

Notre journaliste Sami Zaïbi fait son école de recrues. Chaque semaine, il nous raconte des épisodes de sa vie sous les drapeaux. 5/7

Dans un «Temps présent» de 2011, Hermann Suter, président du groupe proarmée Giardino et ancien grenadier (troupes d'élites de l'armée suisse), dénonçait, façon vétéran, le confort du service militaire actuel, parlant d'une «armée de salon». Depuis ces déclarations, l'école de recrues s'est encore assouplie, avec l'entrée en vigueur de Progress, le programme visant à améliorer le confort des recrues. Alors, la caserne est-elle devenue une colonie de vacances?

Avant tout, il est nécessaire de préciser que les conditions changent drastiquement d'une caserne à l'autre et d'une fonction à l'autre. Ainsi, dans notre caserne de Chamblon, deux compagnies cohabitent: la cp 6, dont je fais partie, constituée d'équipages (des conducteurs de véhicules blindés à roues), et la cp 3, les fusiliers. Si l'on force le trait, nous, les conducteurs de chars, sommes les «intellectuels» de la caserne (toutes proportions gardées), tandis que les «fus» sont perçus comme les *Homo erectus*, la chair à canon que nous sommes censés déposer sur le champ d'honneur. Quand ils marchent, courent, pompent, nous apprenons à maîtriser nos chars complexes et leur électronique.

Ces remarques préliminaires faites, attaquons-nous aux idées reçues du service à l'ancienne. Premier cliché qu'il faut rejeter: la bouffe. En lieu et place des boîtes de singe attendues, impossible de nier que les repas sont bons, variés et copieux, même lorsque l'on mange sur le terrain, où ils sont livrés chauds. Pour l'aspect écolo, par contre, il faut repasser: la viande est au menu matin, midi et soir.

Côté physique, là aussi, force est de reconnaître que l'école de recrues s'est assouplie. Après six semaines de service, la seule marche que l'on a faite n'était longue que de cinq kilomètres. Côté sport, outre la trentaine de pompes après l'appel du matin et un footing hebdomadaire, il n'y a pas grand-chose à se mettre sous la dent. De plus, dès qu'il fait trop chaud, une attention toute particulière est portée à limiter l'effort et l'exposition au

soleil. On est bien loin des longues marches épiques auxquelles je m'attendais. Je n'aurais pas pensé dire cela un jour à l'armée, mais je regrette presque de ne pas être plus «sur le terrain», en mode sueur, boue et bivouac.

À l'inverse, je vois deux aspects de l'armée «à l'ancienne» qui n'ont pas évolué. D'une part, la confiance immédiate que place l'armée suisse en des jeunes gars d'une vingtaine d'années. Après dix jours, on tire déjà à balles réelles avec le fusil d'assaut. Et après deux semaines, on conduit sur d'étroites routes cantonales un char de 6,97 m de long, 3,7 m de haut et 11,5 tonnes (oui, on a dû apprendre ces données par cœur), avec pour seul accompagnant un sergent de notre âge.

«Je n'aurais pas pensé dire cela à l'armée, mais je regrette presque de ne pas être plus «sur le terrain», en mode sueur, boue et bivouac»

D'autre part, la rigueur de l'ordre en chambre et l'école de section, deux véritables institutions. Chaque jour, le sergent-major chef, dont le rôle s'apparente à la maman de la compagnie, vérifie la disposition du matériel dans les chambres. Largeur des draps: égale à celle du coussin. Uniformes: alignés, un poing de distance entre chacun, croix suisses visibles et à la même hauteur, poches et boutons fermés. Tee-shirts: pliés selon les codes, même largeur, alignés sur le rebord de l'armoire. Aucun écart n'est toléré.

Pour ce qui est de l'école de section, qui est l'apprentissage des mouvements de formation, mieux vaut ne pas avoir été vampirisé par un moustique la nuit précédente. Pendant des minutes qui paraissent des années, c'est position de garde-à-vous et interdiction de bouger une oreille, casque sur la tête, main droite sur le Fass et regard fixé devant, sous un soleil de plomb. Cela peut paraître étrange, mais rester immobile constitue un effort monumental, peut-être le plus grand de cette école de recrues. Jusqu'à maintenant, du moins.

Accusé d'escroquerie, il doit rendre des comptes à l'AI

Justice
Un homme poursuivi pour des loyers exagérés et des arnaques aux assurances sociales demande une aide de l'AI. Elle veut voir son dossier pénal, il s'oppose

Escroquerie et recel par métier, faux dans les titres, blanchiment d'argent. Ce ne sont que quelques motifs parmi d'autres qui mènent un homme à être poursuivi par la justice vaudoise. Alors que ce prévenu est soupçonné d'avoir perçu des loyers exagérés ainsi que d'avoir escroqué des assurances sociales, il avait déposé une demande de prestation à l'assurance invalidité (AI).

L'Office cantonal vaudois de l'AI avait exigé d'avoir accès aux éléments de l'enquête pénale. Le pré-

venu, arguant de la présomption d'innocence, s'était opposé. Le Tribunal cantonal vient de donner raison à l'assurance, qui invoquait «la nécessité de pouvoir procéder à une instruction complète de la demande de prestations de l'intéressé et de prévenir toute prestation potentiellement indue».

L'affaire remonte au 6 mars 2017, quand le Ministère public de Lausanne ouvre une enquête pénale contre un Marocain qui a un permis C. Il est soupçonné d'avoir sous-loué, depuis 2009, des logements à une centaine de personnes en situation illégale ou précaire en augmentant «considérablement» les loyers. Selon les enquêteurs, il aurait ainsi encaissé entre 168 000 et 176 000 fr. La justice lui reproche encore d'avoir commis, depuis 2008, des escroqueries aux dépens des assurances perte de

gain et de chômage pour un préjudice qui se monterait à 230 000 fr.

L'homme, qui se déclare atteint dans sa santé, a effectué des démarches auprès de l'assurance invalidité. Afin d'examiner sa situation, l'Office cantonal vaudois de l'AI a obtenu du Ministère public de pouvoir consulter intégralement son

«Nous nous opposons à l'octroi de l'accès complet au dossier, qui ne sert qu'à noircir le tableau de mon client»

M^e Regina Andrade Ortuno
Avocate du prévenu

dossier pénal. Il cherchait en particulier «toute information ou tout rapport faisant état de simulation d'atteinte à la santé, d'activités ou de gains non annoncés».

Saisi d'un recours, le Tribunal cantonal vient donc de confirmer la transmission de ce dossier. Mais l'avocate du prévenu annonce qu'elle portera cette affaire de renseignements pénaux à une assurance devant la Cour fédérale: «Il n'existe pas de jurisprudence. Seul l'aspect médical intéresse l'AI. Nous nous opposons à l'octroi de l'accès complet au dossier, qui ne sert qu'à noircir le tableau de mon client. Il doit bénéficier des mêmes droits qu'un assuré lambda», relève M^e Regina Andrade Ortuno. Selon elle, les chiffres avancés dans l'enquête pénale ne sont que «des suppositions de la police».

Philippe Maspoli

Territoire

Le béton grignote l'arc jurassien

«6,4% du territoire de l'arc jurassien est artificialisé, c'est-à-dire occupé par des bâtiments ou des infrastructures.» C'est ce que révèle une étude de l'OSTAJ, l'Observatoire statistique transfrontalier de cette région franco-suisse englobant le Jura, Vaud et Neuchâtel. La partie suisse est plus bétonnée que la partie française (7,7% contre 5,8%). Entre 2012 et 2018, la surface artificialisée a crû de 860 hectares, soit une progression de 0,8%. «La quasi-totalité a été prélevée sur des terres agricoles converties en zone d'habitation et en zones industrielles.»

V.M.A.

Transports

«Oui, mais» à la réforme fédérale

Lors de sa dernière séance d'avant les vacances, le Conseil d'État a recommandé à la Confédération de faire «évoluer» la loi sur le transport des voyageurs et non de la «révolutionner». Dans cette phase de consultation, le gouvernement vaudois verrait d'un mauvais œil que la réforme en cours du transport régional de voyageurs débouche sur un report de charges pour les Cantons. Il juge que l'«influence» de Berne dans le transport régional doit «demeurer forte, notamment vis-à-vis des entreprises de transport nationales et de l'homogénéité du paysage des transports publics suisse». **L.B.S.**